

Réunion de la commission Territoires du 8 juin 2023

SYNTHÈSE

La commission Territoires s'est réunie le jeudi 8 juin 2023 sous la présidence de M. Pierre-Philippe Combes.

La séance a débuté par la présentation des **travaux nouveaux** prévus dans les programmes de travail 2023 des services producteurs de statistiques publiques visant à améliorer la connaissance des territoires. Michel Duée, co-rapporteur de la commission, a d'abord présenté les nouveautés prévues au sein de l'Insee. Il a notamment insisté sur les travaux relatifs à la diffusion des résultats du recensement au carreau, à l'amélioration de l'information disponible sur Mayotte ou au renouvellement des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Luc Brière, également co-rapporteur de la commission, a ensuite présenté les nouveautés au programme des services statistiques ministériels. Parmi les nombreux travaux prévus, on peut citer notamment la révision des zones de revitalisation rurales par la DGCL, la refonte des indicateurs d'accessibilité potentielle localisée (APL) aux professionnels de santé libéraux par la Drees ou encore la mise à disposition de nouveaux indicateurs relatifs à la délinquance aux échelles départementale et communale par le SSM Sécurité Intérieure.

À l'occasion de la **révision du programme de moyen terme du Cnis**, Magali de Raphélis a ensuite présenté le bilan 2019-2023 de la commission Territoires. Les thèmes de travail prévus par le programme de moyen terme 2019-2023 pour cette commission, qui prennent la forme d'avis, ont tour à tour été étudiés afin de mettre en évidence les réponses qui avaient pu être apportées par la statistique publique aux demandes qui lui avaient été formulées il y a cinq ans. Des avancées majeures ont été réalisées, notamment concernant la mise à disposition de données à l'échelle infra-communale, la définition des zonages, l'information disponible sur l'Outre-mer ou sur les collectivités locales. Afin d'identifier les thèmes devant être traités dans le prochain programme de moyen terme, Dominique Francoz a ensuite présenté les premiers résultats issus de la consultation publique lancée sur le sujet. Elle a notamment souligné les demandes d'enrichissement des données décrivant la mobilité des personnes, d'amélioration de la mesure des inégalités territoriales, ou de définition d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des politiques de transition écologique. Elle a ensuite recueilli les demandes des utilisateurs présents.

À la suite de ces deux points d'information, les échanges ont principalement porté sur les **données statistiques mobilisables pour observer et mesurer les dynamiques commerciales à fine échelle**, sujet principal de la séance. Kim Antunez, cheffe de la section Analyse urbaine de l'Insee, a présenté les résultats de deux **études de l'Insee** mobilisant la géolocalisation des établissements afin d'étudier l'offre commerciale à un niveau géographique fin. Ces études montrent entre autres que les effectifs salariés du commerce de proximité étaient en recul dans 8 centres-villes de villes de taille intermédiaire sur 10 entre 2009 et 2015 et que le décrochage des commerces de proximité de centre-ville est plus marqué dans les villes petites et moyennes que dans les grandes villes. Surtout, Kim Antunez a présenté les travaux méthodologiques entrepris à cette occasion pour identifier les « **pôles commerçants** », en tenant compte des spécificités des pôles de centre-ville et de ceux de périphérie. Ces périmètres d'études permettent de comparer les dynamiques commerciales de plusieurs villes sans recourir aux périmètres administratifs.

Martin Bocquet, directeur d'études foncier au sein du Cerema, a ensuite présenté les informations commerciales contenues dans les **fichiers fonciers enrichis par le Cerema**. Au sein de cette base de données nationale décrivant le foncier, les locaux ainsi que les différents droits de propriété qui leur sont liés, les données relatives aux locaux d'activité ont été entièrement actualisées en 2017. Elles distinguent 38 catégories d'activités, dont 7 concernent les activités commerciales. Ces données permettent donc de compter et repérer facilement les locaux commerciaux, au niveau national comme local, tout en connaissant leur surface et la surface de leurs espaces de parkings. Le code NAF de l'activité n'est toutefois pas systématiquement connu. Afin de remédier à ce problème, des travaux de rapprochement entre ces données et celles du répertoire Sirene sont en cours. À l'avenir, les fichiers fonciers pourraient également être utilisés pour mieux identifier et donc mesurer la vacance commerciale ainsi que pour suivre l'évolution des locaux, au niveau du bâti comme de son occupation.

Pascal Madry, directeur de l'Institut pour la Ville et le Commerce (IVC), a ensuite restitué le point de vue d'un utilisateur averti de données commerciales. Il a d'abord évoqué les difficultés entourant la mesure de la **vacance commerciale**, en raison notamment d'une diversité de définitions et de périmètres d'observation possibles. Il a ensuite rappelé que les **données Codata** sont actuellement les données les plus utilisées dans le champ des études commerciales, y compris au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il s'agit de données issues de relevés de terrain effectués chaque année par Codata dans plus de 400 villes en France. Ces données présentent toutefois plusieurs limites méthodologiques, en particulier en raison d'un périmètre d'observation variable d'une année à l'autre. Une stabilisation des périmètres serait ainsi nécessaire pour permettre une étude des évolutions commerciales.

En présentant les résultats du 9^e **recensement du commerce parisien**, réalisé par l'Apur en partenariat avec la Ville de Paris et la CCI Paris Île-de-France, Bruno Bouvier et François Mohrt, de l'Apur, ont mis en évidence la richesse d'informations que pouvait apporter la réalisation d'une enquête à l'échelle locale. Tous les trois ans depuis 2000, une dizaine d'enquêteurs réalisent un relevé de terrain exhaustif des commerces en pied d'immeuble à Paris (BDCom). Les deux autres années, un recensement partiel est réalisé sur certains axes ou zones seulement (BDRues). Cette méthode permet de connaître précisément l'activité exercée dans le local (nomenclature en 220 postes) ainsi que son enseigne, d'identifier les locaux vacants en les distinguant des locaux en travaux, tout en précisant sa situation (sur rue, en angle, etc.). Diffusées en open data et datavisualisation, ces données permettent d'étudier finement la situation des commerces à Paris ainsi que les dynamiques commerciales sur plusieurs années. Elles sont également utilisées par les pouvoirs publics pour établir la réglementation urbaine (protection de linéaires commerciaux ou périmètres de préemption commerciaux).

Les **échanges avec la salle** ont rappelé qu'au-delà du bâti commercial, il était important d'observer les flux de fréquentation des commerces et de tenir compte du e-commerce. Les participants ont également alerté sur le risque d'isolement des territoires qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire à la mise en place d'enquêtes de terrain et d'observatoires locaux. Enfin, les utilisateurs ont souligné l'existence d'incohérences entre les données Majic, les données consulaires et les données Tascom. Afin de résoudre ce problème, l'Insee a mené un travail de réconciliation de ces sources en dressant la liste des « points de vente » de commerces de détails en France.

À l'issue des débats, **un avis a été adopté par la commission**. Il encourage la poursuite des travaux visant à mesurer localement les différentes situations de vacance commerciale et leurs évolutions. Il soutient également la poursuite des travaux de rapprochement entre les fichiers fonciers et la base Sirene géolocalisée afin de disposer d'informations plus précises et plus récentes concernant l'activité et l'occupation des locaux commerciaux.

La prochaine réunion de la commission « Territoires » aura lieu le

jeudi 23 novembre 2023 à 9h30